

Missions des secrétaires nationaux de secteur du SNETAP-FSU

A la demande de certains camarades, nous vous adressons une fiche visant à éclairer les missions de nos secrétaires nationaux de secteur.

Comme rappelé ci-après, les secrétaires de secteur sont membres de notre Conseil Syndical National – sorte de parlement de notre organisation syndical, qui entre deux congrès nationaux assurent le suivi de notre activité syndicale (le bureau national et le secrétariat général en son sein en constituant l'exécutif). Le CSN est constitué des secrétaires régionaux (en charge de l'animation de la vie des sections régionales en lien avec nos bureaux locaux de section à l'échelle de l'établissement), des secrétaires de catégories (en charge du suivi de chacune des catégories de personnels qui constitue notre communauté de travail de l'EAP) et des secrétaires de secteur (en charge de dossiers plus thématiques et transversaux – cf. ci-après les missions propres à chaque secteur).

1. **L'essentiel de ce qu'il convient de retenir dans nos statuts** – <http://www.snetap-fsu.fr/-Connaitre-le-snetap-.html> -

Article 22 - Conseil syndical national : fonctionnement

Entre les congrès nationaux, le syndicat est administré en conformité avec les mandats de congrès par un conseil syndical national qui se réunit au moins trois fois par an et chaque fois que l'activité syndicale le nécessite, sur convocation du bureau national.

Il sera en outre réuni extraordinairement sur demande écrite adressée au-à la secrétaire général-e par la moitié au moins des membres du conseil national.

Article 23 - Conseil syndical national : composition

Le conseil syndical national se compose :

- des secrétaires régionaux-ales (la participation des DOM est fixée par le règlement intérieur)
- des secrétaires de catégories,
- des secrétaires de secteurs,
- des membres du secrétariat général,
- du-de la trésorier-ière national-e,
- du-de la trésorier-ière national-e adjoint-e,
- de certain-es secrétaires régionaux-ales adjoint-es dans les conditions définies au deuxièmement du présent article.

Article 23-4 - Secrétaires et secrétaires adjoint-es de secteur

Le conseil syndical national définit ou modifie la liste des secteurs. Les secrétaires de secteur sont chargés de secteurs d'activités syndicales.

Des secrétaires adjoint-es de secteur sont élu-es en même temps que les secrétaires de secteur, ils-elles les assistent dans toutes leurs fonctions et les remplacent en cas d'absence.

Les secrétaires de secteur et leurs adjoint-es sont élu-es par le Congrès dans les conditions prévues au règlement intérieur.

Article 25 - Conseil syndical national : attributions

Le conseil syndical national est chargé d'appliquer les décisions prises par les congrès nationaux. Il effectue la synthèse et la répartition de l'activité du syndicat dont il assure le bon fonctionnement.

Il convoque et organise les congrès nationaux, les assemblées à caractère national et peut provoquer la tenue de réunions régionales, ainsi que de toutes les commissions qu'il juge utiles.

Il élit et mandate ses commissions et ses conseils statutaires.

Le conseil syndical national statue sur les demandes d'adhésions particulières, les démissions qui lui sont soumises.

Il statue à propos des litiges qui peuvent survenir dans la vie syndicale.

Le conseil syndical national est seul habilité, pour prononcer les exclusions du syndicat sur rapport et proposition de la commission de conciliation qui aura entendu les intéressé-es.

Il adopte annuellement les comptes, le rapport du-de la commissaire aux comptes et l'affectation du résultat.

2. **Champs de responsabilité des secrétaires de secteur du CSN (missions sans exclusive)**

*** COORDINATION DE L'ACTION SOCIALE**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant à l'action sociale, aux prestations sociales du Ministère de l'Agriculture, à travers le CT ministériel spécialisé « action sociale » ou encore les activités de l'ASMA, le tout en lien avec notre fédération, la FSU pour ce qui touche en particulier à l'action sociale interministérielle (CIAS, SRIAS). Ce secteur travaille à la fois pour que le ministère développe une politique sociale collective ou individuelle afin d'améliorer les conditions de vie professionnelle des agents de l'Etat et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, des vacances, des loisirs, de la petite enfance, du sport, de la culture, de la solidarité. - <http://www.snetap-fsu.fr/-Action-sociale-.html>.

*** COORDINATION DE L'HYGIÈNE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTE AU TRAVAIL**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant à la Santé et à la sécurité au Travail - règles de sécurité, conditions de travail, souffrance au travail, prévention, CHSCT / CoHS... Le travail fédéral, avec les autres syndicats de la FSU et d'autres ministères impliqués, permet d'avoir des retours d'expérience très précieux pour faire évoluer positivement notre travail syndical - <http://www.snetap-fsu.fr/-Hygiene-et-securite-.html>.

*** COORDINATION DES C A P, AFFAIRES INDIVIDUELLES, RELATIONS AVEC L'AVOCAT**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant à la fois :

- au suivi des affaires individuelles concernant des agents ayant saisi notre organisation syndicale pour être accompagnés du niveau local au niveau national (en lien à la fois avec le secrétariat général, les secrétaires de catégories concernés et notre référent juridique) ;
- aux relations avec nos différents cabinets d'avocats (spécialisés en droit administratif et en droit du travail), en tant que de besoin, sur mandat du bureau national ;
- à un appui à nos commissaires paritaires dans le sens d'une harmonisation des pratiques dans les CAP et CCP (mutation, avancement et promotion, congé formation, discipline...), au plus près des attentes des agents, dans le souci d'une adéquation avec les mandats défendus par le SNETAP - en lien avec le secrétaire général adjoint aux questions corporatives.

*** APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant aux CFA et CFPPA – politique de l'apprentissage et de la formation permanente (financements, appel d'offre, statuts des centres, UFA, commission du protocole, pédagogie de l'alternance...), aspects corporatifs (contrats, mise en œuvre réglementaire du protocole de gestion...) traités en lien avec nos secrétaires de catégorie ACB

(agents sur budget). Le secteur participe aux réunions organisées par le ministère sur toutes les thématiques en lien avec l'apprentissage et la formation continue. Il informe les agents par le biais d'un bulletin, de la liste de diffusion et du site du SNETAP FSU. Il revendique la création de postes de titulaires dans les centres ainsi qu'un service public national de la formation professionnelle et continue estimant que les agents exercent des missions de service publique – <http://www.snetap-fsu.fr/-Formation-adulte-apprentissage-.html>.

*** PRATIQUES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES, RECHERCHE, FORMATION DES MAÎTRES**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant tant aux pratiques pédagogiques qu'à la formation des enseignants et CPE, en lien étroit avec le secrétaire général adjoint chargé de la pédagogie et de la vie scolaire - veille en matière de recherche en sciences de l'éducation (pédagogie, didactique), suivi des réformes des programmes (dans le cadre des instances consultatives CPC et CNS), mandats concernant la formation initiale et continue de tous les personnels (participation à la section spécialisée du CT ministériel consacré à la formation continue) - <http://www.snetap-fsu.fr/-Pedagogie-.html>.

*** COORDINATION DE LA COMMUNICATION**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant à la politique de communication de notre organisation syndicale. Si les pratiques d'information ont beaucoup évolué, l'apparente facilité de diffusion pourrait laisser penser que cela va de soi, mais il n'en est rien. En réalité, ce secteur doit situer son activité tant au service des utilisateurs, syndiqués ou non, que des actions et analyses menées par le SNETAP-FSU. La stratégie de communication et d'information combine des supports papiers et numériques. L'efficacité des moyens pour les utilisateurs reste un objectif principal du secteur.

*** EMPLOIS PRECAIRES**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant à la précarité dans ses différentes dimensions - abus de CDD, politique contractuelle (de droit public comme de droit privé), déprécarisation, droit à la formation,... le tout en lien avec nos secrétaires catégoriels ACN (agents contractuels nationaux et les CCP N) comme ACB (agents contractuels sur budget et les CCPR) et le secrétaire général adjoint aux questions corporatives.

*** SYNDICALISME ET FORMATION SYNDICALE**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant plus particulièrement aux enjeux propres à la formation syndicale. Ce secteur a pour ambition de fournir aux militants les outils qui leur permettront de prendre toute leur place dans la vie syndicale de leur établissement, mais aussi dans les instances départementales, régionales, nationales du SNETAP-FSU, de même qu'au sein de la FSU. Pour ce faire, des stages, de durées variables, sont organisés à la demande des sections, essentiellement régionales. Ils sont un temps essentiel de partage, de mise en commun de l'expérience militante, dans un but de plus grande efficacité, dans le cadre de la mise en œuvre de nos mandats nationaux.

*** VIE FEDERALE**

Les secrétaires nationaux de ce secteur sont en charge du suivi des questions touchant à notre vie fédérale – sachant que le SNETAP est l'un des membres fondateurs de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), née en 1993 de profondes divergences d'orientation avec la FEN de l'époque. Ce secteur a pour vocation de mieux faire connaître l'organisation, les positions et les mandats de la FSU, notre fédération, à tous les adhérents mais aussi de veiller au respect des mandats propres au SNETAP par la Fédération. Ce sont les apports de chaque syndicat national qui font la richesse de la fédération, c'est pourquoi le secteur cherche à impliquer davantage les militants du SNETAP dans la vie fédérale départementale, régionale et nationale – <http://www.snetap-fsu.fr/-Vie-federale-.html>.